

Délibération n°2017.00131

Sports - Convention avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) relative à la prise en charge du transport pour la natation scolaire - Autorisation de signature

Séance du 19 décembre 2017

.....
Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 20

absents excusés représentés : 5

absents non représentés : 8

.....

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 13 décembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER (jusqu'à la délibération n°2017.00124), M. Philippe LALOUE (jusqu'à la délibération n°2017.00124), Mme Dominique MANIERE (jusqu'à la délibération n°2017.00124), M. Laurent PRUGNEAU (jusqu'à la délibération n°2017.00124)

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

Mme Farida BENMOUSSA, Mme Isabelle PEREIRA, M. Sun-Lay TAN, M. Gérard GAUTHIER (à compter de la délibération 2017.00125), M. Philippe LALOUE (à compter de la délibération 2017.00125), Mme Dominique MANIERE (à compter de la délibération 2017.00125), Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT (à compter de la délibération 2017.00125) M. Laurent PRUGNEAU (à compter de la délibération 2017.00125)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guy DARAGON

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2017.00131

Sports - Convention avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) relative à la prise en charge du transport pour la natation scolaire - Autorisation de signature

Le Conseil municipal

Sur le rapport et la proposition de Mme Audrey MERET, Adjointe au maire, déléguée à l'enseignement à la vie scolaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°17.06.29-26 du 29 juin 2017 portant approbation des modalités de prise en charge par la CARPF du transport des élèves pour la natation scolaire,

Vu le courrier de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en date du 7 novembre 2017 et du projet de convention qui y est joint,

Considérant que la ville de Mitry-Mory assure en régie le transport des élèves entre les écoles élémentaires de la ville et la piscine pour la natation scolaire,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'éducation, de la culture, des sports, des loisirs et de la vie associative du 5 décembre 2017,

DELIBERE

A l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France relative à la prise en charge du transport des élèves pour la natation scolaire,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal chapitre 74 fonction 253.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.